

SR DESODO LP MENTHE

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR D'ATMOSPHERE
Avec FONCTIONS BACTERICIDE, FONGICIDE, SPORICIDE, VIRUCIDE.
ODORIFERANT REMANENT PUISSANT

Dispositif pour usages professionnels en boîtier aérosol à diffuseur longue portée

Note : Menthe Chlorophylle

ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et biocides, dispersants, extraits végétaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
. MASSE VOLUMIQUE	815 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
. ODEUR	Menthe Chlorophylle
. COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné	



Spécial longue portée pour locaux à grands volumes

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Destructeur d'odeurs renfermant des éléments à fonctions et efficacité contrôlées selon les normes suivantes : **Bactéricide** (NF EN 1040 P.V. NL98218/1 et NF EN 1276 P.V. 98254/1) **Fongicide** (NF EN 1275 Candida albicans P.V. 99263/2) **Sporicide** (NFT 72.230 bacillus cereus P.V. 99323/1) **Virucide** suivant normes AFNOR 72180. Pour professionnels à **diffuseur longue portée**, pour locaux de grands volumes supérieurs à 25 m³.

Destructeur d'odeurs puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action **rapide** neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

-Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H₂S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritres en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...

-Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités

-Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.

-Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

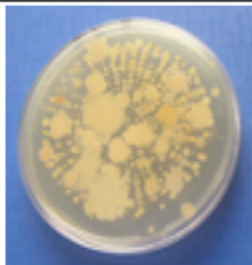
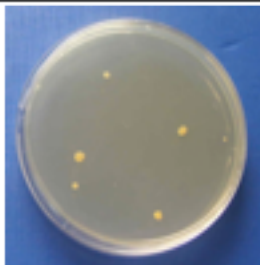
Renferme des extraits végétaux odoriférants puissants.

Apporte une ambiance nouvelle assainie permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère vicié.



Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m³ voir procès verbal NL/04331/F2
« contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE d'un local, vestiaires à usage professionnel, application aérosol à jet longue portée à propriétés microbicides.

1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié Iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit. Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (**MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE**).
2. Diffusion du produit : Pour cette expérience, une courte pression a été exercée sur le diffuseur de l'aérosol libérant 32,5 g de produit.
3. Après un temps d'action de 3 heures, 4 x 2 prélèvements sont réalisés : à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle.

Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion	Population moyenne initiale : 272,5 UFC (Unités Formant Colonies)	Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après traitement diffusion																				
	Population après pulvérisation :																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TEMP S</th> <th>Population Résiduelle (UFC)</th> <th>REDUCTION Log.</th> <th>Taux DE REDUCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T₁ + 3h</td> <td>11</td> <td>1,39</td> <td>96%</td> </tr> <tr> <td>T₂ + 4h</td> <td>14</td> <td>1,29</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>T₃ + 5h</td> <td>16</td> <td>1,23</td> <td>94%</td> </tr> <tr> <td>T₄ + 6h</td> <td>58</td> <td>0,67</td> <td>78%</td> </tr> </tbody> </table>	TEMP S	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	Taux DE REDUCTION	T ₁ + 3h	11	1,39	96%	T ₂ + 4h	14	1,29	95%	T ₃ + 5h	16	1,23	94%	T ₄ + 6h	58	0,67	78%	
TEMP S	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	Taux DE REDUCTION																			
T ₁ + 3h	11	1,39	96%																			
T ₂ + 4h	14	1,29	95%																			
T ₃ + 5h	16	1,23	94%																			
T ₄ + 6h	58	0,67	78%																			

CONCLUSION : 32,5g du produit contenu dans l'aérosol longue portée, diffusé hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m³ présente une activité désinfectante significative de 1,39 réduction décimale soit la destruction de 96% des germes présents dans l'air ambiant du local. Cette activité microbicide se prolonge plusieurs heures après dans le local.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Diffusion longue portée : jusqu'à 5 mètres.

Pour toute application en intérieur, veiller avant de pulvériser, à l'absence de toute source d'ignition : (Flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs.

Appliquer par brève pulvérisation, sans pulvérisation prolongée, presser sur le diffuseur 1 seconde maximum pour un local de 25 m³ minimum (pour 50 m³ = 2 secondes).

Comme pour tout destructeurs d' odeurs ne pas pulvériser ou saturer les locaux en présence de personnes, petits animaux, poissons exotiques ou denrées alimentaires non hermétiquement emballées.

Utiliser en zones bien ventilées. Ne jamais pulvériser en direction de personnes ou d'animaux.

En cas de brumisation excessive, aérer le local avant de le rendre au trafic.

RECOMMANDATIONS



EUH208Contient GLUTARAL. Peut produire une réaction allergique.

EUH208Contient LAEVO CARVONE NAT. Peut produire une réaction allergique.

H222Aérosol extrêmement inflammable.

P211Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Usage Biocide TP 02

PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL)

AMMONIUM 2.69 g/kg (0,27 %)

GLUTARAL 1.92 g/kg (0,19 %)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action peut être stoppée si nécessaire par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

DISTRIBUTEUR : SRPI

8 rue Coco Robert – ZI La Mare II – 97438 SAINTE-MARIE

Tel : 02.62.97.22.45 / Fax : 02.62.97.42.74

Agence VENISE 55000 BAR LE DUC

Tel : 03.29.78.56.47 / Fax : 03.29.78.51.07

